



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2022-192

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

CONTRAT DE BAIL D'HABITATION D'UN LOGEMENT MEUBLE POUR UN VOLONTAIRE DU CORPS
EUROPEEN DE SOLIDARITE

Dans le cadre de sa politique jeunesse et de ses actions en faveur de la mobilité internationale et de l'engagement, la Ville de Chambéry souhaite encourager le volontariat international.

Labellisée depuis novembre 2020 dans le cadre du Corps Européen de Solidarité (CES) pour l'accueil de jeunes volontaires internationaux, la Ville de Chambéry a engagé un partenariat avec Concordia, association support pour l'organisation de ces accueils, individuels et collectifs. Le Corps Européen de Solidarité (CES) est un programme européen qui permet aux jeunes de 18 à 30 ans de s'engager au sein ou en dehors de l'Union Européenne dans une structure publique ou privée pour une durée de 2 à 12 mois.

La Ville de Chambéry accueillera dans le cadre de ce programme CES une jeune italienne de 25 ans originaire de Vittoria (province de Raguse, Sicile) pour 11 mois, du 8 septembre 2022 au 31 juillet 2023. Elle rejoindra l'équipe du Centre Europe Direct Isère-Savoie à Chambéry en tant que Volontaire du Corps Européen de Solidarité. Elle mènera des animations en milieu scolaire et contribuera à l'organisation d'évènements faisant la promotion de l'Union Européenne.

Dans le cadre de cet accueil, il est entendu que la collectivité prenne en charge le logement du volontaire. Dans le cas présent, la Ville de Chambéry a fait le choix de recourir à un bailleur particulier.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 5 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

DECIDE :

ARTICLE 1er :

Approuve le contrat qui détermine la location d'un appartement du 1er septembre 2022 au 31 juillet 2023 pour Mme Sara Zante, jeune volontaire européen, pour un montant de 5390 euros (pour 11 mois), correspondant à un loyer mensuel de 420€ hors charges auxquels s'ajoutent 70€ de provision sur charges, soit un total mensuel de 490€. Une régularisation du montant des charges sera réalisée à la fin de la période de location.

ARTICLE 2° :

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Classique

Numéro attribué à l'acte : DDM-2022-192

Objet de l'acte : CONTRAT DE BAIL D'HABITATION D'UN LOGEMENT MEUBLE POUR UN VOLONTAIRE DU CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de l'acte : 07 septembre 2022

Annexe(s) : Contrat de Bail

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20220907-lmc1H28049H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28049H1

Date de transmission en Préfecture : 07 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 07 septembre 2022

Publication : du 07 septembre 2022 au 07 novembre 2022